

# la lettre aux syndicats

Fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé



N°61 - OCTOBRE 2010

0,40 € - diffusion gratuite aux syndicats

## Au sommaire

- Edito .....p 1
- Communiqué La médecine du travail sous tutelle.....p 2
- Communiqué Entretien d'évaluation individuel.....p 3
- communiqué I.A.D.E.....p 4
- Courrier au conseiller social I.A.D.E.....p 5
- Communiqué I.A.D.E Négociations au Ministère.....p 6
- Communiqué Mouvement des IADE.....p 7
- Retrait du projet de loi.....p 8
- Grève du 12 Oct. 2010.....p 9
- Courrier aux organisations syndicales..... p 10
- Courrier -Ordre Infirmier .p 11
- Courrier à la Ministre de la Santé -Ordre Infirmier .....p 12
- Reclassement des personnels infirmiers.....p 13
- Sondage IPSO.....p 14
- C.S.F.P.H. - 5 Oct. 2010 ...p 15
- CPOM.....p 18
- PLFSS 2011.....p 20
- AFOC Elections HLM.....p 21
- Psychiatrie.....p 23
- Limitation du recours à l'emprunt.....p 24
- Mutuelles et Actions Sociales.....p 25
- ISP.....p 27
- Vie de nos structures.....p 28

## éditorial

## LE PROJET DE LOI DOIT ETRE RETIRE, ABANDONNE !

**A**u moment où ces lignes sont écrites les salariés et notre organisation maintiennent la mobilisation face à un gouvernement qui veut, coûte que coûte faire passer sa loi de réforme des retraites avant la fin octobre, y compris en décidant différentes initiatives pour limiter le droit de grève, ce que nous dénonçons vigoureusement.

De ce point de vue, Jean-Claude MAILLY a eu raison de rappeler que la réquisition, c'est-à-dire empêcher des grévistes de faire grève, était inacceptable et rappelait la grève des mineurs de 1963. Il s'agit d'une nouvelle atteinte à la liberté syndicale. En tout état de cause, ces tentatives d'intimidation ne prennent pas, la détermination des salariés reste intacte. La Confédération étudie sur le plan juridique les moyens d'intervention pour faire cesser ces agissements.

La Fédération soutient et encourage toutes ses structures engagées dans cette bataille pour le retrait.

Même si le Gouvernement et la présidence de la république mettent tout en œuvre pour accélérer le processus d'adoption du projet de loi (signe d'affolement de leur part), nous n'accepterons jamais un tel recul social. C'est pourquoi, le 28 octobre nous continuerons d'exiger le retrait du projet de loi contre les retraites par la grève interprofessionnelle.

A ce point du mouvement, il faut rappeler que la responsabilité des confédérations, de manière unitaire, serait d'appeler ensemble à 24 heures de grève pour coordonner et unifier le mouvement. Ce qu'on notamment refusé, jusqu'à ce jour, la CGT et la CFDT.

La Fédération appelle les salariés relevant de son secteur à participer massivement à la grève et aux manifestations le 28 octobre prochain. La mobilisation dans les jours à venir, dans le cadre de l'appel au 28 octobre et aux manifestations le samedi 6 novembre, doit être l'occasion de mettre en débat partout entre les syndicats, dans l'unité d'action, la nécessité d'unifier plus fortement les salariés face à un Gouvernement qui demeure bloqué. C'est le sens de la lettre commune de la FGF/FO, de FO Communication et de notre Fédération, en direction des autres fédérations syndicales de la Fonction Publique.

FO propose clairement que le retrait de la réforme gouvernementale devienne le mot d'ordre le plus large et que le débat porte sur un appel unitaire, au plan national, à une grève interprofessionnelle massive de l'ensemble des salariés le même jour, pour bloquer réellement le pays pour faire reculer le gouvernement.

Le dossier des retraites est le dossier prioritaire. Il constitue pour le gouvernement un élément clé du plan d'austérité français. Nous ne glisserons donc pas sur d'autres thèmes, même s'ils sont importants, tout étant lié.

Pour FO, le retrait de la réforme gouvernementale est un préalable incontournable à une négociation pour une autre réforme et non une contre-réforme, garantissant effectivement le droit à la retraite à 60 ans et le droit à une retraite sans décote à 65 ans, ainsi que le maintien des droits actuels pour la catégorie active. Cela exige aussi de bloquer l'allongement de la durée de cotisation (40 ans, c'est déjà trop !).

Dans cette situation, nous allons poursuivre. FO n'abdiquera pas.

Cela passe aussi par un renforcement de notre organisation par une campagne d'adhésion à FO et de développement de nos implantations syndicales.

Le Secrétariat Fédéral